

## ABONNEMENT.

Saumur :  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restriction dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mars 1875.

## Chronique générale.

C'est demain jeudi, à deux heures, qu'aura définitivement lieu la remise du collier de la Toison-d'Or au Président de la République par M. le comte de Molins, ambassadeur d'Espagne. Voici, d'après le *Moniteur*, le programme de cette cérémonie.

Le Président de la République recevra les insignes de la Toison-d'Or entouré de tous les ministres et de tous les officiers de sa maison.

Les voitures de gala, qui servent pour la réception des ambassadeurs, iront chercher M. le comte de Molins, qui viendra à l'Elysée en grand uniforme, accompagné de M. Molard et escorté par des piquets de cavalerie.

Un bataillon de la garde républicaine stationnera dans la cour du palais.

Tous les membres de l'ordre actuellement à Paris, y compris M. Thiers, ont été invités à assister à la cérémonie.

C'est M. le duc de Noailles qui sera le parrain du maréchal.

On sait que les colliers qui sont remis aux nouveaux chevaliers sont presque toujours des colliers historiques.

Les colliers sont en effet rendus après le décès des membres de la Toison-d'Or pour être transmis à d'autres dignitaires.

Jeudi soir, le maréchal donnera à l'Elysée un grand dîner auquel seront invités les membres de la Toison-d'Or, les ministres, le comte de Molins et les ambassadeurs étrangers, et qui sera suivi d'une brillante réception officielle.

\*\*

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« Soyez certain qu'il n'y a absolument rien de vrai dans la nouvelle, publiée d'après le *Français*, disant que M. le comte de Chambord avait autorisé les députés royalistes à prendre part à l'élection des 75 sénateurs qui doivent être élus par l'Assemblée. M. le comte de Chambord n'a donné ni instructions ni conseils relativement à cette élection.

Il n'est pas vrai non plus, comme le prétend le même journal, que M. le comte de Chambord ait eu à rendre tardivement justice aux chefs de la droite et du centre droit qui ont voté les lois constitutionnelles, approbation qui aurait été donnée à ces députés parce qu'ils ont mis obstacle à la restauration monarchique. On voit combien cette assertion est ridicule.

Il est faux également que les membres de l'extrême droite doivent suivre une ligne de conduite contraire à celle qu'ils ont pratiquée jusqu'à ce jour. Ils n'ont été appelés à prendre aucune résolution nouvelle, et on ne saurait prévoir celles que les circonstances exigeront de leur patriotisme, qui ne peut être séparé de leurs principes et de leurs convictions.

Les royalistes, devant continuer à se présenter aux élections pour les conseils municipaux, les conseils généraux et pour la Chambre des députés, se présenteront aussi dans leurs départements aux élections pour le Sénat. Mais leur conduite doit être différente à Versailles, car ils ne peuvent livrer leurs noms, leur influence et leurs voix, pour assurer la nomination de leurs adversaires, dans la proportion de 9 contre 1, car c'est ainsi que serait faite dans l'Assemblée une liste de compromission, dite de conciliation.

\*\*

M. Thiers vit, dit-on, très-isolé dans son hôtel Bagration qui, encore au lendemain de la chute de l'ex-président, était très-fréquenté. Il y a maintenant très-peu de monde, M. Thiers paraît très-affecté de cet abandon ; il s'occupe de meubler sa maison reconstruite de la place Saint-Georges, mais l'habitera-t-il ?

Les journaux ont annoncé que M. Dufaure vient de nommer une commission extra-parlementaire pour préparer le projet de loi sur la presse.

Voici, au contraire, nos propres renseignements :

M. Dufaure a exigé et obtenu qu'on lui laissât la préparation personnelle de ces projets. En conséquence, il aurait notifié à la commission extra-parlementaire, formée par M. Tailhand, qu'elle était *dessaisie* de sa mission.

La presse républicaine de Paris se tient assez bien — par ordre ; mais celle de province se distingue par une exaltation et une ardeur de langage des plus inquiétantes. Nous croyons savoir que des rapports en ce sens ont été mis sous les yeux de M. Buffet. Ils ne sont guère plus satisfaisants qu'au lendemain du 25 février, où les feuilles radicales parlaient tout simplement d'*enfermer les monarchistes dans leurs bauges* (sic).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le commandant Guéry, chef de bataillon du génie, chargé de la place de Saumur, vient de succomber aux suites d'une longue maladie contractée pendant sa brillante carrière militaire.

Homme de profondes convictions religieuses, il a vu approcher la mort avec une résignation toute chrétienne. Confiant en la Providence, il s'est séparé de sa jeune épouse et de ses cinq enfants, leur laissant comme plus bel apanage la mémoire d'une trop courte existence vouée à Dieu et à la Patrie. Telle a été, en effet, la devise de toute sa vie ; et l'on sait quels prodiges peuvent produire de semblables sentiments ; aussi a-t-on été heureux de l'entendre retracé par un de ses anciens condisciples.

Hier, à onze heures, un nombreux cortège d'amis et de frères d'armes étaient réunis autour de son cercueil pour lui rendre

les derniers devoirs. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Grillières, chef de bataillon du génie, appelé à remplacer M. Guéry, M. Trouillard, président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, dont faisait partie le commandant, M. le commandant Person et M. Duthil, commandant du manège. Sur la recommandation expresse du mourant, il ne lui a pas été rendu d'honneurs militaires.

Le corps de M. Guéry a été conduit à la gare du chemin de fer pour être transporté à Epinal, son pays natal. Avant de s'éloigner du cercueil, M. le commandant Grillières a rappelé en ces termes la carrière si bien remplie de M. Guéry :

« Messieurs,

Avant de nous séparer pour toujours de la dépouille mortelle du commandant Guéry, permettez à celui qui fut son condisciple et son camarade de promotion de lui adresser une parole d'adieu, et d'exprimer en votre nom les regrets qu'il emporte avec lui dans la tombe.

Guéry (Léon) entra en 1850 à l'Ecole polytechnique avec le numéro 4, après avoir obtenu, la même année, le prix d'honneur des sciences au grand concours des lycées de Paris.

Sorti dans le génie militaire, il prit part, en qualité de lieutenant, à la campagne de Crimée.

Nommé capitaine en 1858, il fut envoyé, deux ans après, en Algérie, où il exécuta d'importants travaux de route, notamment dans les Babords, pendant l'expédition du général Desvaux dans la petite Kabylie.

Ces travaux, Messieurs, s'ils ne présentent pas les dangers glorieux de la guerre, sont souvent aussi meurtriers que les combats, et c'est là sans doute que le commandant Guéry contracta le germe de la maladie qui devait l'enlever prématurément à l'affection de sa famille et de ses amis. Atteint par les fièvres, il dut revenir en France, pour demander au climat du pays natal le rétablissement de sa santé profondément ébranlée.

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LE REVERS DE LA MÉDAILLE.

(Suite.)

Ce fut alors que du récit de leur malheur sortit pour elle le récit de leurs fautes. Mais les erreurs, les fautes, les crimes étaient devenus chez eux des principes, les conséquences qui pesaient sur eux, dans leur bouche, s'appelaient la fatalité, ils accusaient les lois, les institutions sociales et surtout la religion d'avoir fait leur malheur.

Cette grand-mère malade et insultée avait une véritable vie de roman.

Jeune, elle avait épousé un vieillard pour sa fortune, elle l'avait trahi, puis quitté pour suivre, disait-elle, la voix sacrée de son cœur, puis elle avait été trahie à son tour — lâchement, disait-elle. Un autre s'était présenté, celui-là était « le véritable idéal que son cœur de vingt ans avait autrefois rêvé. » Mais quoi, celui-là aussi, au mépris de l'honneur et de la foi jurée, l'avait quittée à son

tour, et de honte en honte elle était tombée dans la plus grande misère et la plus profonde dégradation.

Le mariage paraissait à cette femme être le point de départ de tous ses malheurs, sans s'apercevoir que la troisième expérience de ce qu'elle appelait le — libre amour — n'avait pas été plus heureuse que tout le reste. Ces enfants ruinés par elle et élevés au milieu de cette vie de désordre, méprisant leur mère et souffrant de ses fautes, corrompus par ses exemples et ses discours, au milieu de la plus profonde détresse, ne songeaient qu'aux moyens de se procurer les jouissances et le luxe dont leur mère avait autrefois joui.

Cette femme réclamait le divorce, parce qu'il eût rendu légales les lâchetés de sa vie ; car le divorce elle l'avait pratiqué sans formalité ; ce qu'elle eût voulu, c'eût été une certaine consécration sociale de ses ignominies. A l'appui de ses théories, cette malheureuse citait des auteurs, s'abritait derrière des noms qu'Yvonne avait entendus, toute cette horreur était couronnée d'une certaine marque démocratique qui ne craignait pas de rejeter jusque sur Yvonne la faute de ses fautes et le crime de ses crimes.

Cette corruption frappa la jeune fille de stupeur. Quel fer, quel feu pouvait couper cette gangrène ? Elle commença à comprendre cette parole de M. de Korsenkaët qui l'avait d'abord révoltée :

« La corruption de l'esprit est pire que la corruption du cœur, plus irrémédiable et plus contagieuse. »

— Croyez-vous, ma fille, dit un jour M. de Korsenkaët, que ceux qui ont corrompu l'esprit de ces malheureux soient de grands coupables ?

— Oui, mon père, avait dit Yvonne.

— S'ils ne sont point au bain comme des assassins, reprit M. de Korsenkaët, c'est que nous vivons dans un monde grossier où les crimes contre les personnes sont punis quand ils sont extérieurs et que leurs effets sont palpables. L'égarement du cœur n'est rien comparé à la corruption de l'esprit, un jour vous comprendrez cela.

A la même époque vivait à Paris, dans une somptueuse demeure, une femme parée et fardée, teinte et ridée, mais célèbre. Elle n'était point française, mais elle l'était devenue. Elle s'était mariée jeune et avait divorcé. Elle était d'un pays où le divorce était autorisé, où la femme qui voulait quitter son mari le pouvait faire légalement. Sa qualité de femme divorcée l'avait jetée dans le monde où ces choses ne répugnent point. Dans le monde où ces choses ne répugnent point, beaucoup d'autres choses encore sont admises.

Les hommes qui s'intitulent moralistes et réclament le divorce sous prétexte que l'indissolubilité du mariage est la source de tous les maux, ceux-là

ne se font aucun scrupule de séduire et de perdre une femme, ne fût-elle point divorcée.

Cette femme qui, d'ailleurs, était intelligente, fut bientôt entourée.

Elle prit alors la plume et entreprit d'écrire en principe sa conduite et celle de ses amis. Elle avait du talent. Elle fit du bruit. Elle acquit bientôt fortune et réputation, elle fut admirée sans être honorée. On la déclara — grand homme. — Elle parla pour l'affranchissement de la femme. Elle appela le mariage une vente, un honteux trafic. Elle entreprit de prouver aux femmes que leurs fantaisies étaient sacrées. Elle déclara que certaines passions sont irrésistibles, fatales, qu'aucune loi ni aucun raisonnement ne peut combattre ; que ces passions emportent ceux et celles qui les éprouvent au delà des règles du monde et même au delà des bornes de la terre, elle ajoutait que ces passions-là, si elles portaient en elles leurs catastrophes, portaient aussi leur pardon. A l'appui de cette belle assurance, elle citait volontiers Héloïse dans le domaine de la réalité et Juliette dans le domaine de la fiction.

Cette femme, au fond, n'était point féroce, et si on lui avait dit quels désastreux effets pouvaient avoir ses théories, elle les eût niées, non par conviction de son innocence, mais pour s'épargner la nécessité plus fatigante encore de se taire.

L'affranchissement de la femme était sa *taquade*,

Après un séjour de huit mois au camp de Sathonay, il fut envoyé en qualité de chef du génie à Bonifacio, où il subit encore la funeste influence d'un climat pernicieux.

Revenu en France en 1864, il fut nommé chef du génie à Saint-Brieuc.

C'est de là qu'il partit pendant la dernière guerre pour aller prendre la direction du service du génie à Bitché.

Arrivé dans cette place le 1<sup>er</sup> août, il prit une part aussi active que brillante à la défense de cette forteresse qui fut investie depuis le 7 août 1870 jusqu'au 23 mars 1871, et privée pendant cette longue période de 238 jours de toute communication avec le reste de la France.

Durant ce blocus, Bitché fut bombardée, à trois reprises différentes, le 8 août, le 23 août, et sans interruption du 11 au 22 septembre.

C'est pendant ce dernier bombardement que le commandant Guéry fut à la fois contusionné à la main et blessé au pied par des éclats d'obus, et, malgré cette double blessure, il n'interrompit pas son service et continua à travailler avec ardeur aux travaux de défense de Bitché. Nos ennemis n'eurent pas l'honneur d'entrer dans cette place si vaillamment défendue. Ce n'est que le 26 mars qu'elle fut rendue aux Allemands, sur un ordre du gouvernement français. Pendant ce siège, Guéry reçut, le 7 novembre 1870, l'épaulette de chef de bataillon.

Arrivé à Versailles le 1<sup>er</sup> avril 1871, Guéry fut nommé commandant du génie de la 7<sup>e</sup> division de l'armée de Paris, et prit part, en cette qualité, aux combats de Châtillon et de Clamart, ainsi qu'aux opérations du siège de la capitale, et il déploya, dans l'attaque des fronts du Point-du-Jour, la vigueur et l'habileté dont il avait donné tant de preuves dans la défense de Bitché.

Le 21 mai, il entra dans Paris avec la division Vergé, et prenait part, jusqu'au 27, aux combats de la porte d'Auteuil, du Trocadéro, de la place de la Concorde, ainsi qu'aux attaques pied à pied des rues de Rivoli, Saint-Antoine, de la place de la Bastille et de la place du Trône.

La croix d'officier de la Légion d'Honneur, qu'il reçut le 27 avril 1871, fut la récompense de la bravoure et de l'activité qu'il déploya pendant ce siège de funeste mémoire.

Nommé, le 26 juillet 1871, chef du génie à Saumur, il ne tarda pas à ressentir les premières atteintes du mal dont il avait contracté le germe en Algérie et en Corse.

Dans cette ville, où il espérait séjourner longtemps encore, ses amis et ses chefs ont pu apprécier la sûreté de ses relations sociales, la droiture et la loyauté de son caractère et son zèle pour son service.

Il poussait jusqu'aux dernières limites le sentiment de ses devoirs militaires, et ne s'inspirait dans leur accomplissement que de sa conscience sans reproche.

Sa modestie lui a fait refuser les honneurs militaires dus à son rang, et il n'a voulu sur son cercueil d'autre emblème que la croix dont il s'honorait d'être un fervent adorateur.

Pendant la longue maladie de cinq mois

qui a précédé sa mort, il a supporté avec une héroïque résignation ses souffrances physiques et les angoisses qu'il éprouvait à la pensée de laisser sans appui sa nombreuse famille, puisant dans sa foi profonde sa soumission au malheur qui le menaçait.

Sa compagne dévouée n'a cessé de l'entourer des soins les plus assidus, de la sollicitude la plus touchante. Son dévouement a été impuissant à arrêter les progrès du mal. Mais, malgré son affliction immense, il lui reste encore une consolation : celui qu'elle pleure, pendant sa trop courte carrière, a dignement rempli ses devoirs de père de famille, de soldat et de chrétien.

Adieu Guéry, au revoir !

M. le colonel Lévy, directeur du génie à Tours, chef immédiat du commandant que perd l'armée, a témoigné le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir, par suite d'indisposition, se rendre à Saumur pour rendre les derniers devoirs à M. Guéry. Nous extrayons d'une lettre qu'il a adressée à M. le commandant Grillières les lignes suivantes qui seront un précieux témoignage rendu à la mémoire de celui que pleurent sa famille et ses amis :

« En rendant hommage au caractère droit et franc du commandant Guéry, vous êtes sûr d'être l'interprète de tous ceux qui l'ont connu et notamment de moi qui l'avais en grande estime et savais apprécier les services qu'il rendait comme chef du génie à Saumur. »

Le 24 mars, un incendie par imprudence a eu lieu dans une lande de la commune de La Breille, au préjudice du sieur Aguesse, propriétaire à Saint-Nicolas-de-Bourgueil. Des bruyères ont été détruites sur une étendue de terrain d'environ 70 ares.

Dimanche, le feu s'est déclaré dans les bois de Bournan, commune de Distré, appartenant à MM. Alexandre Fournier, René Rossignol et autres.

Cet incendie a consumé 2 hectares 50 ares de bois taillis, dont la perte, évaluée à la somme de 550 fr., n'est couverte par aucune assurance. Les secours sont arrivés à temps pour arrêter les progrès du feu, dont on a pu se rendre maître après deux heures de travail.

On ignore la cause de ce sinistre.

En ce moment, il se fait de nombreux changements de garnison, et on en profite pour habiller les soldats aux manœuvres d'embarquement et de débarquement.

Les wagons qui servent aux transports des troupes sont des wagons de marchandises.

Leur disposition est des plus ingénieuses, en même temps que des plus simples. Contre la paroi du fond sont superposées six épaisses planches, s'élevant à volonté et formant des bancs lorsqu'elles sont placées sur des ferrures adaptées aux parois latérales. L'air pénètre par les portes, qui se glissent à volonté ; lorsqu'elles sont ou-

vertes, des barres de fer empêchent les chutes.

Chaque wagon contient trente soldats ; un wagon de deuxième classe et un de première sont réservés aux officiers.

Quand on arrive, à un signal de la trompette, les barres de fer se relèvent, les bancs sont replacés et les militaires descendent ; l'un d'eux passe les gibernes empilées dans un coin, et tous se rangent sur deux rangs.

Ces mouvements ont été partout exécutés dans l'ordre le plus parfait et avec la plus grande rapidité.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Une bonne nouvelle pour le dilettantisme de notre ville.

Lundi prochain, 5 avril (clôture de la saison d'opéra), M<sup>me</sup> CIFOLELLI, dont les triomphes sur la scène angevine sont encore présents à la mémoire de tous, donnera à Saumur une représentation de *Crispino e la Comare* (le docteur Crispin), opéra-bouffe en 4 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Nuitter et Beaumont, musique des frères L. et F. Ricci.

M<sup>me</sup> Cifolelli obtient en ce moment à Angers un immense succès.

Le rôle d'Annette dans *Crispino* est l'un des plus brillants de la remarquable cantatrice.

Nous reparlerons de cette représentation, qui sera donnée pour les adieux de la troupe d'opéra, et dans laquelle nous entendrons, en outre de M<sup>me</sup> Cifolelli, MM. Géraizer, Chevalier, Budant, M<sup>me</sup> Martrelli, etc.

#### Tribunaux.

Le roman atteindra-t-il jamais à la hauteur de la vie réelle ? Jamais les épisodes les plus étranges, éclos dans le cerveau du plus fécond des dramaturges, seront-ils plus étranges que ceux qui ont marqué la vie de certaines personnes ? Enfouies dans le silence, presque oubliées de ceux mêmes qui en ont été les auteurs, les scènes qui ont accidenté leur existence se dévoilent tout-à-coup et se révèlent bizarres, dramatiques, anxieuses. Le crime, la folie, l'amour, l'intérêt se coudoient, se mêlent et enchevêtrent leur action multiple.

Devant le tribunal de Tours s'est révélé, il y a quelques jours, une de ces romanesques histoires qui se déroulent souvent devant la justice.

Il y a une vingtaine d'années, une famille étrangère à la Touraine, que l'on disait originaire de Belgique, vint s'établir aux environs de Tours. Elle se composait alors d'un mari, d'une femme et d'un enfant d'une dizaine d'années.

Le mari était un homme d'une cinquantaine d'années, aux allures sauvages et misanthropes, vivant isolé. La femme avait une tournure excessivement excentrique. L'enfant, élevé au lycée de Tours, n'avait rien qui put le singulariser.

Cette famille était celle de M. Achille-

Apollon de Finse, vicomte de Saint-Pierre-mont.

M. de Finse mourut en 1874. La liquidation de sa fortune eut lieu, et le jeune de Finse fut mis en possession des biens paternels.

La vie de M<sup>me</sup> de Finse était fort agitée. Son fils s'en préoccupa et convoqua un conseil de famille, qui émit l'avis qu'il y avait lieu de prononcer l'interdiction de la mère. Une demande en interdiction fut introduite devant le tribunal de Tours.

M<sup>me</sup> de Finse répondit par une demande en contestation d'état. Et voici le récit que présente son avocat en son nom :

M. de Finse habitait Paris en 1830. Il avait rencontré une jeune fille de vingt ans nommée Simonne-Héloïse Messenger et s'en était épris. Il voulut l'épouser, mais il appartenait à une famille aristocratique qui vit dans cette union une mésalliance et refusa son consentement.

De désespoir, M. de Finse voulut se faire prêtre, et il s'enferma à Saint-Sulpice.

Mais, au fond, il avait peu de goût pour l'état monastique, et, après quelques mois de retraite, il revint aux pieds de celle qu'il aimait, et, malgré sa famille, il l'épousa.

M. de Finse père refusa de voir son fils. Plusieurs années se passèrent sans que le premier consentit à pardonner au second cette union qu'il considérait comme une tache faite à son nom.

M. de Finse fils fit à plusieurs reprises d'inutiles tentatives de rapprochement. Il pensait que la survenance d'un enfant serait peut-être de nature à le réunir aux siens ; il désespérait d'en avoir jamais de sa femme. Treize années, en effet, s'étaient écoulées sans postérité.

Il conçut alors la coupable pensée de faire croire à une grossesse et à un accouchement.

Pour arriver à ce but, il quitta Charleville qu'il habitait et vint, au mois de novembre 1846, s'établir à Montmorency.

Il se mit en relations avec une femme Schmidt, sage-femme, qui consentit volontiers à se prêter à ses projets.

La sage-femme se mit en campagne et trouva bientôt un gros garçon, très-fort, auquel venait de donner le jour, dans la ville d'Arras, une fille Legendre.

On présenta l'enfant au maire de Montmorency, qui l'inscrivit sous les noms de Marie-Joseph-Emmanuel-Raphaël de Finse, fils d'Achille-Apollon de Finse et d'Anne-Héloïse-Simonne Messenger, épouse de Finse.

Le 16 décembre, quelques jours après, cet enfant mourut.

Le premier crime commis était inutile, M. de Finse laissa ignorer cette mort à sa femme, et, avec l'aide de la femme Schmidt, se mit à la recherche d'un nouvel enfant.

La sage femme lui procura le fils d'une fille inconnue, accouchée chez elle, le 16 janvier 1847, qu'elle avait déclarée, à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sous le nom de Léon, né de père et mère inconnus.

Il fallait chercher une nourrice pour le

elle voulait faire des avocats, des juges, elle en voulait faire toute sorte de choses excepté des femmes.

J'ai dit qu'à ce métier elle avait acquis réputation et fortune. Les hommes la prônaient, les femmes l'enviaient et tous la lisaient... à Paris, entendons-nous !

En province elle était moins connue et mieux jugée.

Dans certaines familles son nom était connu, on savait qu'elle était célèbre.

Appelons cette femme Armande, si vous voulez !

Un jour une amie, femme du monde, très-glorieuse d'être de son intimité, vient la voir :

- Ma chère, lui dit Armande, je pars.
- Pas possible !
- Si, je vais à Vannes.
- A Vannes !
- Oui.
- Quoi faire, grands dieux ?
- Voir Vannes, on dit que c'est très-curieux.
- C'est très-laid.
- Vieux, vous voulez dire ?
- Non, laid.
- Vous n'entendez rien à la laideur, ma chère, dit Armande. Vannes est une ville unique.
- Enfin, vous partez ?
- Oui, avec Jules.

- Qui, Jules ?
- Mon cousin.
- Enfin, vous allez faire un petit tour !
- Voilà, ça me reposera.
- Figurez-vous que j'ai une cousine à Vannes.
- Pas possible ! s'écria Armande.
- M<sup>lle</sup> de Korsenkaët.
- Juste ciel ! quel nom !
- Une charmante personne.
- De province... donnez-moi une commission, j'irai la voir.

Sur ce, Armande partit et Yvonne reçut la lettre que voici :

« Ma chère Yvonne, »  
« Je ne doute pas que vous ne connaissiez le célèbre nom d'Armande. Elle part pour Vannes et a bien voulu se charger d'une commission pour vous. Vous seriez bien aimable de lui montrer votre vieille et curieuse cité. »  
« Compliments à mon bon oncle. »

« M<sup>lle</sup> de Korsenkaët examina longtemps cette lettre, la flaira, la retourna en tout sens, tandis qu'Yvonne, les yeux curieusement fixés sur son père, attendait avec anxiété le résultat de cet examen. »

Armande ! elle avait entendu ce nom, une femme célèbre !

M. de Korsenkaët se promena longtemps, rêveur, et dit enfin, d'un ton grave et lent :

— Nous devons la recevoir, Yvonne, elle est l'amie de votre cousine et j'ai quelques raisons plus graves encore.

Ne soyez pas si joyeuse, ajouta M. de Korsenkaët, ce qui nous arrive n'est ni un honneur ni un bonheur, mais je crois que c'est un devoir. Vous irez donc à l'hôtel où elle doit descendre.

Yvonne pensait :  
Une femme célèbre, quel bonheur de la voir, que de choses j'aurai à lui dire ! que de choses elle aura à m'apprendre ! de quel prix doivent être ses paroles ! oh ! je n'oublierai rien. Je noterai tout ; mon père qui ne considère cela ni comme un bonheur ni comme un honneur, mais seulement comme un devoir ! ah ! la vieillesse ! Pauvre père !

Puis, étonnée de cette pensée qui lui venait pour la première fois, Yvonne se recueillit et se promit d'examiner.

Le jour attendu avec tant d'impatience arriva enfin et Yvonne accompagnée de Franche se rendit à l'hôtel de France. Elle avait soigné sa toilette plus que de coutume ; sa modeste élégance était rehaussée encore de quelques soins inaccoutumés et Franche elle-même avait chaussé ses plus fins souliers de castor à boucles d'argent.

Quel tableau de les voir toutes deux, Franche, fraîche et accorte, le cou sévèrement enfoncé dans sa belle guimpe blanche, le visage ombragé du grand bonnet, et M<sup>lle</sup> de Korsenkaët, fine, élégante,

distinguée, intelligente, timide et fière, sévèrement et gracieusement mise !

Armande venait d'arriver quand Yvonne entra. Déjà Armande était entourée de quelques voyageurs curieux de la voir et Yvonne dut attendre un instant avant de pouvoir lui parler. Quand elle s'approcha et se nomma, Armande recula de deux pas et l'examina en s'écriant : Elle est délicieuse ! Son compagnon répéta comme un écho : Délicieuse !

Yvonne regretta que son père ne l'eût point accompagnée et fit son invitation.

— Chère demoiselle, dit Armande, vous êtes adorable et monsieur votre père est un très-galant homme ; mais je veux être libre et chez vous je ne le serais point.

Je vous remercie donc. J'irai vous voir et remercier votre père, vous êtes charmante.

— Charmante, répéta l'écho.

— Monsieur est mon cousin, ajouta Armande en désignant par un petit mouvement d'épaule le jeune homme à répétition qui portait le glorieux nom de Jules.

— Mademoiselle, dit Franche pendant le retour, cette dame est bien vilaine ! elle a une robe aussi rouge que tous les diables d'enfer et ses façons ne sont plus du tout comme les vôtres, Jésus, on sait bien que non !

(La fin au prochain numéro.)

nouveau-né. On trouve une Picarde, de Plessis-Berlemont, qui se chargea de l'enfant.

Au moment où elle partit, on lui recommanda de ne jamais rechercher les père et mère du petit être qu'on lui confiait; il était né dans le mystère, et ne devait avoir d'autre nom que Léon.

Cinq ou six mois s'écoulaient; pendant tout ce temps, la nourrice ne reçut aucune visite. Enfin, au milieu de l'été, elle revint à la visite de M<sup>me</sup> de Finse, qui demanda à voir le petit Raphaël, et qui ne parut rien comprendre au nom de Léon qu'on lui donnait.

Un an après, l'enfant était conduit par la nourrice auprès de M. de Finse, à Charleville, où il était retourné.

Mais le parquet de Pontoise s'était ému des allures mystérieuses de M. de Finse et de la sage-femme Schmidt. En 1850, une instruction criminelle pour suppression d'état fut commencée par le parquet de Pontoise; mais la loi prévoyante exige que toute action de ce genre soit précédée d'une demande en contestation d'état devant la justice civile, demande que pouvaient seuls tenter la fille Legendre, la mère inconnue du jeune Léon, ou la famille de M. de Finse.

Personne ne l'a formulée, et l'instruction criminelle dut aboutir à une ordonnance de non-lieu.

L'avocat de M<sup>me</sup> de Finse, devant le tribunal de Tours, demandait à prouver par témoins les faits que nous avons racontés.

M. Raphaël de Finse répondait que le récit fait par sa mère était l'œuvre d'une imagination en délire. M<sup>me</sup> de Finse, entourée d'une foule de gens sans aveu, n'ayant ni feu ni lieu, s'était abandonnée, dans un sentiment de vengeance, à tous les écarts d'une intelligence affolée.

En son nom, son avocat, s'appuyant sur la loi, refusait à M<sup>me</sup> de Finse la possibilité de contester l'état de celui qu'elle avait dit pendant de nombreuses années être son fils. Nos vieux jurisconsultes n'admettaient pas que l'on pût discuter l'état de famille d'un individu auquel cet état était attribué *nomine, tractatu, fama*, par le nom, par les traitements, par la renommée. L'article 322 a formulé en article de loi ce vieux axiome de droit, en disant que nul ne peut contester l'état de celui qui a une possession conforme à son titre de naissance.

Or, depuis vingt-cinq ans, aux yeux du monde, de sa famille, aux yeux mêmes de M<sup>me</sup> de Finse, M. Raphaël de Finse est le fils légitime, incontestable, incontesté, de M. Apollon de Finse. Son acte de naissance existe. Sa situation est désormais inattaquable.

Ces questions d'état préoccupent toujours vivement l'attention générale. Elles touchent à l'organisation même de la famille, et quand on les débat, l'émotion publique s'en émeut à un point extrême.

Le procès engagé devant le tribunal de Tours a naturellement vivement ému toute la population de cette ville qui, selon les sentiments de chacun, s'est partagée en deux camps dont l'un tient pour la femme et l'autre pour le jeune homme.

Le procès, du reste, n'est pas encore peut-être terminé. Le tribunal, se fondant sur ce que M<sup>me</sup> de Finse déclare et offre de prouver que l'acte de naissance dressé le 11 décembre à Montmorency, ne s'applique pas à celui qui prétend aujourd'hui être Raphaël de Finse, et que, par suite, ce dernier n'aurait pas le titre conforme à sa possession d'état, a admis la preuve des faits articulés.

Que dira l'enquête? Et quel roman nouveau nous réserve-t-elle?

(Opinion nationale.)

## Variétés.

### VERTUS DE QUELQUES MUSICIENS.

Marmontel a laissé à la postérité cette sentence: « Quand la vertu est honorée, elle germe dans tous les cœurs. » Aujourd'hui donc que les malheurs du temps et que les besoins de la société nous font crier bien haut: « Il nous faut des hommes, » recherchons la vertu. Comme la violette, elle se cache parfois sous le buisson, et honorons-la. Car, les plus heureux présents que le ciel puisse faire aux empereurs, ce ne sont pas les génies brillants, ce sont les cœurs vertueux. Ainsi pense La Harpe, qui, dans sa prison de 1793, devant une brillante et luxueuse société qui s'effondrait, à sa voir la réa-

lité de la vie. Le judicieux et spirituel La Bruyère avait dit précédemment: « Si la noblesse n'est pas vertu, c'est peu de chose. »

Sans nommer le prêtre espagnol Giovanni di Tapia, qui fonda le premier conservatoire de musique sous le nom de Santa Maria de Loreto, l'abbé Perrin, fondateur de l'Opéra, le P. Martini, franciscain, l'abbé Vogler, si célèbre, le P. Mattei, professeur de Rossini, le P. Sabatini, et tant d'autres religieux, l'abbé Duguet, l'auteur du *Salutaris*, si connu, l'abbé Roze, qui composa le *Vivat* pour le sacre de Napoléon I<sup>er</sup>; Herman Cohen, devenu le P. Herman sous la bure du carme déchaussé, et l'illustre commandeur Litz, que le clergé a l'honneur de compter depuis quelques années dans ses rangs, il est aisé de citer bon nombre de musiciens célèbres dans le cœur desquels habita, comme en un sanctuaire privilégié, la vertu.

Le Florentin Lulli, cet homme illustre à tout jamais, qui a préparé la route à tous ses successeurs, sentit, au moment suprême, la foi se réveiller dans son âme. Il expira, la corde au cou, sur la cendre, faisant amende honorable à Dieu, et chantant avec larmes et componction: Il faut mourir, pécheur. La vertu est là sans contredit, car une grande force est nécessaire pour changer de tout en tout, reconnaître et expier publiquement les torts d'une vie passée.

Pergolèse, dont personne n'ignore la célébrité du fameux *Stabat*, n'avait que trente-trois ans lorsqu'il composa un *Salve Regina* qui fut son adieu à la terre, et son aspiration dernière vers une vie meilleure.

Joncelli, surnommé le *Gluck* de l'Italie, descendit au tombeau, l'âme encore pleine des accents pieux d'un *Miserere*, qui fut son dernier ouvrage. Plus en contact avec leur Dieu dont ils recevaient l'inspiration, ces grands maîtres avaient tous le sentiment religieux très-développé.

Le chevalier *Gluck* était aussi bon chrétien que savant musicien. Un jour qu'étant encore enfant il avait merveilleusement bien chanté, un bon père lui donna, pour récompense, un chapelet, et lui fit promettre de le dire chaque soir afin que cela lui portât bonheur. « J'en ai le secret pressentiment, dit le père, vous deviendrez grand devant les hommes et digne un jour des célestes concerts du paradis. » Il mourut effectivement, tenant en main le chapelet du bon père, chapelet qu'il disait pendant sa vie être son bréviaire de musicien.

Haydn, le savant et sublime Haydn, dont il conviendrait d'admirer le courage déployé au début de sa carrière, dédiait ses œuvres à la Sainte-Vierge, et rien n'est plus pur que ses compositions religieuses, rien n'est plus mélodieux que ses hymnes.

Un jour, on discutait devant *Grétry* sur les instruments qui produisent le plus d'effet dans la musique dramatique. Les uns opinèrent pour le violoncelle, d'autres pour le tambour. « Messieurs, dit *Grétry*, je connais quelque chose qui fait plus d'effet que tout cela, c'est la vérité. »

Certainement, la vérité dans les arts, en musique, en peinture, en littérature, voilà le véritable effet, l'effet qui dure. Il n'y a rien de beau que le vrai! *Grétry* aimait donc la vérité. Pussions-nous tous lui ressembler de nos jours où l'utopie, les rêves chimériques et les impossibles combinaisons ont tant d'attraction pour certains esprits! *Cimarosa* était modeste et vrai. Voulant le flatter, un peintre lui adressa cet éloge: « Que répondriez-vous donc, monsieur, répliqua brusquement *Cimarosa*, à un homme qui viendrait vous dire: « Je vous regarde comme supérieur à Raphaël? »

*Mozart*, dont la musique est divine, comprit que son talent, venant de Dieu, c'est à Dieu qu'il devait demander l'inspiration et le succès. Ses parents étaient pauvres. Afin d'obtenir pour eux du secours, *Mozart* et *Frédérique*, sa sœur, résolurent de prier N.-D. de Lorette et Saint-Jean Népomucène, patron de la Bohême. « Bon Saint-Jean Népomucène, dit *Mozart*, donnez à *Frédérique* et à moi les moyens d'être utiles à nos parents. » Charmants enfants! « Le moyen est trouvé, s'écria *Mozart*, cela est venu pendant que tu priais, *Frédérique*. Je sais jouer du piano, je compose assez bien. Partons! toutes les fois que nous rencontrerons un château sur notre route, nous y entrerons; toi, *Frédérique*, tu chanteras, et moi j'irai au piano. On nous donnera friandises et bijoux, nous refuserons: Payez-moi, dirai-je au châtelain, afin que nous puissions porter cet argent à papa et à maman. » Généreuse et noble nature! Et le père *Mozart*, recevant un jour cet argent des mains de ses enfants, dit à *Mozart*: « Avec l'aide de Dieu, de N.-D. de Lorette et du grand Saint-Jean Népomucène, tu seras plus tard un grand maître, un grand compositeur, un grand homme! »

Il n'est personne qui ignore l'histoire du fameux *Requiem*, mais ce que la foule ne sait pas, c'est

qu'étant à Paris, afin d'obtenir à sa sublime symphonie en sol mineur un bon accueil du public parisien, *Mozart* récita à cette intention le chapelet.

Sachant encore qu'un *Ave verum* de sa composition avait ramené une âme à Dieu, il en remercia et bénit le ciel.

*Lesueur* mourut dans de grands sentiments de religion, à l'âge de 74 ans. Toute sa vie il fut fidèle aux principes religieux du maître de chapelle de Séz, de Dijon, du Mans, et de Saint-Martin de Tours. *Beethoven*, l'émule de *Mozart* et d'*Haydn*, était devenu sourd à vingt-huit ans. « O hommes, dit-il en son testament, qui me croyez haineux, in-traitable, misanthrope... vous ignorez les raisons qui font que je parais ainsi... Songez que depuis six ans je souffre d'un mal terrible dont la guérison sera peut-être impossible... Pardonnez-moi, si vous me voyez me retirer en arrière, quand je voudrais me mêler parmi vous... L'art soutient mon courage; il me semble impossible de quitter le monde avant d'avoir produit tout ce que je sens devoir produire. » Cet admirable artiste succomba, plein de sentiments religieux, le 26 mars 1827.

On raconte que *La Fontaine*, étant tombé un jour sur la lecture d'un chapitre du prophète Baruch, s'écria: « Mais Baruch était un grand homme! » Et à tout le monde il disait: « Connaissez-vous Baruch? » Que de choses demeurent ainsi cachées à la multitude qui passe sur le chemin de la vie, distraite, indifférente et malheureusement insciente de ce qui lui importe le plus. Y...

## Faits divers.

Limoges, 30 mars.

Un accident a eu lieu près de Magnac, sur la ligne d'Angoulême à Limoges, non encore ouverte au public.

Un train chargé de matériel a déraillé et trois ou quatre personnes ont été grièvement blessées. Une quinzaine d'autres ont reçu des contusions. Il y a eu vingt wagons brisés.

On lit dans le *Figaro*:

Nous recevons quelquefois pour notre numéro du dimanche et nous y insérons des annonces assez curieuses, mais il faut reconnaître que les journaux de province nous distancent souvent de plusieurs longueurs.

Nous lisons, par exemple, celle-ci: — Nous indiquerons le journal et la localité, si l'on nous en presse trop:

« Un jeune homme, médecin à F..., républicain quoique titré, et riche, ce qui lui permet d'être généreux, désire épouser une jeune personne libre-penseuse, ayant au moins trois cent mille francs de dot, et consentant à ne pas se marier à l'église. »

Être obligée de donner trois cent mille francs pour ne pas aller à l'église; entre nous, c'est un peu cher! ajoute le *Figaro*.

La *Revue d'Economie rurale* donne la recette suivante pour saler le beurre, d'après la méthode écossaise:

On réduit en poudre très-fine une livre de sel commun, une demi-livre de nitre et une demi-livre de sucre. On mélange exactement cette composition et l'on en pétrit une once avec une livre de beurre. Le beurre traité de cette manière est, suivant *Twamtey*, ferme, moelleux, d'une belle couleur, et n'a nullement le goût de sel. On peut le conserver sans altération trois ou quatre ans, pourvu qu'on ait soin de le mettre dans des vases épais, bien bouchés et à l'abri de la chaleur et de l'humidité. Il est à remarquer que le beurre ainsi préparé n'atteint sa perfection qu'au bout de trois semaines ou un mois.

## Dernières Nouvelles.

On dit que M. Thiers est assez sérieusement indisposé, il a été repris de ses anciennes douleurs d'estomac, il est très-affaibli et très-abattu.

Saint-Sébastien, 27 mars, soir.

Les carlistes opèrent une grande concentration de troupes dans la province de Santander.

Le général Loma annonce par dépêche qu'il part ce soir pour Merida del Pomar. Il va prendre le commandement des divisions Villegas et Trillo. Le général Blanco le remplace sur les bords de l'Oría.

Madrid, 28 mars.

Le gouvernement espagnol a payé 11,000 thalers d'indemnité pour le *Gustave*.

On a ressenti ici un violent tremblement de terre mercredi.

L'ambassadeur d'Allemagne est arrivé.

Santander, 28 mars.

Ce matin, dimanche, le général Loma a quitté le Guipuzcoa, afin de prendre la direction des troupes envoyées vers les Asturies pour barrer le passage aux carlistes.

16 bataillons carlistes marchent sur Rames avec de l'artillerie. Don Carlos est avec eux.

Santander, 28 mars.

Le général Loma, avec de l'artillerie et de l'infanterie, est attendu venant de Saint-Sébastien. Il prendra probablement le commandement de la province de Santander, afin de s'opposer aux carlistes qui menacent cette province avec 14 bataillons et plusieurs canons.

Le général Cabrera n'entrera pas encore en Espagne.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 5 avril 1875.

Pour la Clôture de la saison d'opéra

AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>me</sup> CIFOLELLI

CRISPINO E LA COMARE

(LE DOCTEUR CRISPIN)

Opéra-bouffe en 4 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Nuyter et Beaumont, musique des frères L. et F. Riccio.

M<sup>me</sup> CIFOLELLI remplira le rôle d'Annette.

## CIRQUE FRANÇAIS

Place Dupetit-Thouars.

REPRÉSENTATIONS TOUS LES SOIRS, à huit heures, jusqu'à dimanche 4 avril. JEUDI, à 8 heures du soir, représentation pour les enfants, à prix réduits de moitié.

## MARCHÉS

AUX CHEVAUX ET AUX FOURRAGES

de PARIS (RIVE DROITE)

Société anonyme au Capital de 3,500,000 fr., divisé en 7,000 actions de 500 fr.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 6,000 Actions entièrement libérées

et à 7,500 Obligations de 500 francs.

### ACTIONS

Les actions sont émises au pair de 500 fr. Elles recevront, sur les bénéfices nets, un dividende de 10 0/0. Le surplus des bénéfices constitue le fonds d'amortissement. L'amortissement des actions a lieu par tirages au sort; l'action sortie est remboursable au pair et remplacée par un titre de jouissance, qui participera aux dividendes, à la suite des actions non amorties.

On verse: 100 francs en souscrivant.

100 — à la répartition.

100 — le 15 mai 1875.

100 — le 15 juin 1875.

100 — le 15 juillet 1875.

Tout souscripteur d'actions aura un droit de préférence pour la souscription d'une quantité égale d'obligations.

### OBLIGATIONS

Les obligations sont remboursables à 500 fr., en huit années, à partir de 1877. Intérêt annuel: 30 fr., payables les 15 avril et 15 octobre, jouissance 15 avril 1875.

Prix d'émission: 442.50

On verse: 50 francs en souscrivant.

50 — à la répartition.

100 — le 15 mai 1875.

100 — le 15 juin 1875.

142.50 le 15 juillet 1875.

L'intérêt de 30 fr. par obligation représente 6.80 0/0 du prix d'émission; avec la prime de remboursement à 500 fr., le placement ressort à 8 1/2 0/0.

### GARANTIES

1<sup>o</sup> La concession donnée par le Conseil Municipal de Paris, pour 30 années, de deux marchés couverts, de près de 5 hectares, à établir sur les terrains de la Société suivant les plans soumis à la Ville de Paris;

2<sup>o</sup> La propriété de 178,319 mètres carrés de terrains restant disponibles après la construction des marchés ci-dessus et la création d'une place publique et de cinq rues de 20 mètres de largeur.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les 30 et 31 mars courant.

A PARIS: à la Banque Française et Ita-

lienne, 34, rue de Provence.

On peut verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 MARS 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	63	95	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	752	50	7
4 1/2 % jouiss. septembre...	92	83	10	Crédit Mobilier...	445	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1460		30
5 % jouiss. novembre...	102	65	05	Crédit foncier d'Autriche...	580			Société autrichienne, j. janv.	695		
Obligations du Trésor, 1. payé.	472	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	355			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227		50	Est, jouissance nov.	550			Orléans...	365		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455		50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	948	75	3	Paris-Lyon-Méditerranée...	302	50	
1865, 4 %	478	75	1	Midi, jouissance juillet...	683	50	5	Est...	303		
1869, 3 %	325			Nord, jouissance juillet...	1170			Nord...	306		
1871, 3 %	296	25		Orléans, jouissance octobre...	947	50	1	Ouest...	299	75	
1875, 4 %	453		50	Ouest, jouissance juillet...	592	50	3	Midi...	300		
Banque de France, j. juillet...	3890			Vendée, 250 fr. p. j. juillet...	945	5		Deux-Charentes...	282		
Comptoir d'escompte, j. août...	580		10	Compagnie parisienne du Gaz.	78			Vendée...	252		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485		50	Société Immobilière, j. janv.	400		5	Canal de Suez...	520		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	310			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — idem.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — idem.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 44.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10,  
Et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

**VENTE**  
Par licitation et aux enchères publiques,  
Sur baisse de mise à prix,  
Entre majeure et mineurs,  
**D'UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 4.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-huit avril mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, commis à cet effet.

On fait savoir :  
Qu'en vertu de 1<sup>o</sup> d'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Saumur, le six février mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;  
2<sup>o</sup> D'un autre jugement rendu contradictoirement, par le même tribunal, le vingt mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;  
Et à la requête de M<sup>me</sup> Marie-Louise Bonneau, veuve de M. Léon-Charles Saunier, boulanger, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas ; ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 10 ;  
En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Armand Brizard, jardinier, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés, au nom et comme tuteur d'ail du mineur Charles-Baptiste Saunier, issu du premier mariage de M. Léon-Charles Saunier, sus-nommé, avec dame Sophie Martin, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Louis Albert, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve ;

2<sup>o</sup> M. Henri Saunier, cultivateur, demeurant à Neuillé, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Léonie et Gabrielle Saunier, issues du second mariage de M. Léon-Charles Saunier, sus-nommé, avec dame Louise Bonneau, aussi sus-nommée, et pris en cette qualité, conformément à l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre M<sup>me</sup> veuve Saunier, leur mère et tutrice, et lesdites mineures, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Jean Chedeau, avoué à Saumur, rue du Temple ;

Et encore en présence de : 1<sup>o</sup> M. Auguste Gasmault père, ancien entrepreneur, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Charles-Baptiste Saunier ; 2<sup>o</sup> M. Louis Bonneau, commis-greffier du tribunal de commerce de Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Léonie et Gabrielle Saunier ;

Il sera, le dimanche dix-huit avril mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé, par le ministère dudit notaire, à la vente aux enchères publiques de la maison ci-après désignée.

**DÉSIGNATION.**  
Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 4, composée ainsi qu'il suit : au rez-de-chaussée, deux boutiques sur la rue, dans l'une de ces boutiques un four de boulanger ; deux caves au-dessous des bâtiments ; au premier étage, deux chambres sur le devant et cabinet derrière ; au deuxième étage, deux chambres et un cabinet ; grenier sur le tout ; corridor, petite cour, pompe et puits communs.

lieux d'aisances ; le tout joignant par devant la rue Saint-Nicolas, par derrière M. Daget, d'un côté M<sup>me</sup> veuve Renault, d'autre côté M. Le-pine.

Mise à prix réduite à dix mille francs, ci 10.000 fr.  
S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.  
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.  
Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent soixante-quinze.  
**BEAUREPAIRE.**  
Enregistré à Saumur, le trente mars mil huit cent soixante-quinze, folio 198, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixèmes compris.  
(171) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10,  
Et de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**  
PAR LICITATION,  
Et aux enchères publiques,  
**D'UNE MAISON**  
Située à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-cinq avril mil huit cent soixante-quinze, à midi, en la Mairie de la commune de Saint-Just-sur-Dive, et par le ministère de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

On fait savoir :  
Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Saumur, le quatre février mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;  
Et à la requête de M<sup>me</sup> Jeanne Chevallier, veuve de M. Pierre Davy, et actuellement épouse de M. Louis Ruais, cultivateur, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive ;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué à Saumur, rue Cendrière ;  
En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Marie-Renée Chevallier, épouse de M. Jean Bergeau, tonnelier, demeurant à Chacé ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Anne Olliver, veuve du sieur Jacques Chevallier, cultivatrice, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Julien-Jacques, Charles-Urbain, Louis et Paul Chevallier, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit sieur Jacques Chevallier ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Callier, avoué à Saumur, rue d'Orléans ;  
3<sup>o</sup> M. Jean Tesnier, cultivateur, demeurant à la Chapelle, commune de Souzay, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Julien-Jacques, Charles-Urbain, Louis et Paul Chevallier, sus-nommés ;

Il sera, le dimanche vingt-cinq avril mil huit cent soixante-quinze, à midi, en la Mairie de la commune de Saint-Just-sur-Dive, et par le ministère de M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de la maison ci-après désignée.

**DÉSIGNATION.**  
Une maison, sise à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, comprenant :  
Une chambre basse, antichambre, grenier au-dessus, une écurie, toit à cochons, une cour, un petit jardin, un puits mitoyen avec Augeard ; le tout en un tenant, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joi-

gnant au nord Augeard, au midi Ruais, au levant la route de Saumur, au couchant René Guichard.

Mise à prix : cinq cents francs, ci 500 fr.  
S'adresser, pour les renseignements :  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE et CALLIER, avoués à Saumur.  
Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le vingt-sept mars mil huit cent soixante-quinze.  
**BEAUREPAIRE.**  
Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixèmes compris.  
(172) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> CH. BERNIER, notaire à Loudun.

**ADJUDICATION**  
Le dimanche 11 avril 1875, à midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),  
**DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE**  
Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),

Comprenant :  
1<sup>o</sup> La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y appartenant, et reufermés de murs ;  
2<sup>o</sup> Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes ;  
3<sup>o</sup> Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.  
Propriété de revenu et d'agrément.  
Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.  
Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares.  
Mise à prix : 480,000 francs.

**A VENDRE**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**MAISON**  
Rue d'Orléans,  
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.  
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE BELLE MAISON**  
Au centre de la ville,  
Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (155)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1875,  
**MAISON ET JARDIN**  
Place des Récollets.  
S'adresser à M. ALLORY, épiciier, rue du Puits-Neuf. (159)

Rue des Faisans, n° 4,  
**MAISON A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine,  
Ecurie, remise, nombreuses servitudes, très-grand jardin.  
S'adresser à M. DUFON, huissier, qui l'occupe. (146)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**FILS FER GALVANISÉS ET RAIDISSEURS**  
Pour prix, qualité supérieure, à des prix très-modérés.  
Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, à Saumur.



**HYGIÈNE - SANTÉ**

**POMMADE DU D<sup>r</sup> BERNARD** Contre les MALADIES de la PEAU  
Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gergures, Pellicules, Pityriasis du cuir chevelu.  
PARIS, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon : 3 francs.

**HYDROPISE** Conflément des Jambes : GUÉRISON ; brochure et preuves de l'efficacité du remède : 25 c. D<sup>r</sup> BOUYER, à ANGOULÈME (Charente).

**ELIXIR ANTI-RHUMATISMALE** de SARRAZIN-MICHEL d'Aix (Provence).  
Guérison sûre et prompte des Rhumatismes aigus et chroniques, Goutte, Lumbago, Sciatique, etc. 40 fr. le flacon pour 40 jours de traitement. — Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt principales pharmacies.

**HERNIÉS** GUÉRISON radicale. Notice GRATUITE et FRANCO.  
Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, aux Herbiers (Vendée). Affranchir.

**MUSCULINE GUICHON** GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anémie, Dyspepsie, et surtout la Phthisie pulmonaire et les maladies saisonnières. Inappétence avec enfants débiles, avec vieillards et avec convalescents.  
En boîte de 2, 5, 10 et 18 fr. — S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Donnes (Ain). Notice envoyée franco.

**CANCER ET ULCÈRES. — GUÉRISON SANS OPÉRATION.**  
Rue de Longchamp, 6, Paris. du Docteur **CABARRET**

**SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELIER-S PRÈS RAMBOUILLET**  
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence. Paris.  
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1875.  
Savon B.-D. à l'Amer de Bouff, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.  
Chez les principaux Epiciers de province.  
**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE**  
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.  
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.  
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.  
EXIGER LA MARQUE B.-D.

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

**PREMIÈRE ÉDITION** Donnant par an 24 numéros, 2.000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
Paris. Départem<sup>t</sup>.  
Un an... 6 fr. 8 f.  
Six mois... 3 50 4  
Trois mois... 2 » 2

**ÉDITION DE LUXE** Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.  
Paris. Départem<sup>t</sup>.  
Un an... 15 fr. 18 fr.  
Six mois... 8 fr. 10 fr.  
Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.  
Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.